

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.02.2015

Version 1

Révision: 04.02.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** DE Developer
2 x 5 litres dose
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Nous n'avons eu aucune information sur cet aspect.
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Produits chimiques de photo
Révélateur photographique
Révélateur pour films radiographiques
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
Distributed by: Distribuido por:
Distribue par: Vertrieb durch
DE Healthcare Products
Gillingham ME8 0SB UK
UK 01634878750
Fax +44 (0) 1634 87 87 51
- **Service chargé des renseignements :**
UK 01634878750
Fax +44 (0) 1634 87 87 51
email: info@cybertechbrand.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Emergency No.: Chemtrec US (800) 424-9300
International: 001 703-527-3887

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08

Muta. 2 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.



GHS05

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xn; Nocif

R40-68: Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes. Possibilité d'effets irréversibles.



Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.02.2015

Version 1

Révision: 04.02.2015

Nom du produit DE Developer
2 x 5 litres dose

(suite de la page 1)

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

1,4-dihydroxybenzène (hydroquinone)
disulfite de disodium

- **Mentions de danger**

H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

- **Conseils de prudence**

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

- **Description :**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- **Composants contribuant aux dangers:**

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.02.2015

Version 1

Révision: 04.02.2015

Nom du produit DE Developer 2 x 5 litres dose

(suite de la page 2)

CAS: 123-31-9 EINECS: 204-617-8 Numéro index: 604-005-00-4 Reg.nr.: 01-2119524016-51-xxxx	1,4-dihydroxybenzène (hydroquinone) Xn R22-40-68 Xi R41 Xi R43 N R50 Carc. Cat. 3, Muta. Cat. 3 Muta. 2, H341; Carc. 2, H351 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	0,5-2,0%
CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8 Numéro index: 011-005-00-2 Reg.nr.: 01-2119485498-19-xxxx	carbonate de sodium Xi R36 Eye Irrit. 2, H319	0,5-2,0%
CAS: 111-30-8 EINECS: 203-856-5 Numéro index: 605-022-00-X Reg.nr.: 01-2119455549-26-xxxx	glutaral T R23/25 C R34 Xn R42/43 N R50 Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H331 Resp. Sens. 1, H334 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 Skin Sens. 1, H317	< 0,5%

• **Indications complémentaires :**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

• **4.1 Description des premiers secours**

• **Indications générales :**

Autoprotection du secouriste d'urgence

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

• **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

• **après contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

• **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Protéger l'oeil intact

Envoyer immédiatement chercher un médecin

• **après ingestion :**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

• **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.02.2015

Version 1

Révision: 04.02.2015

Nom du produit DE Developer
2 x 5 litres dose

(suite de la page 3)

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone
Anhydre sulfureux (SO₂)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
Formation de gaz toxiques:
Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Autres indications** Le produit n'est pas combustible

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Aucune mesure particulière n'est requise.
Le produit n'est pas combustible
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Stocker au frais
- **Température de stockage recommandée :** 5-25 °C

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 04.02.2015

Version 1

Révision: 04.02.2015

**Nom du produit DE Developer
2 x 5 litres dose**

(suite de la page 4)

- **Classe de stockage :**
LGK 12
(Règlementation technique allemands – TRGS 510)
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

123-31-9 1,4-dihydroxybenzène (hydroquinone)

VME	Valeur à long terme: 2 mg/m ³ C2, M2
-----	--

111-30-8 glutaral

VME	Valeur momentanée: 0,8 mg/m ³ , 0,2 ppm Valeur à long terme: 0,4 mg/m ³ , 0,1 ppm
-----	--

- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :** non nécessaire.
- **Protection des mains :**
Gants de protection.
Les gants à utiliser doivent respecter les spécifications de la directive européenne 89/686 EWG et de la norme qui en résulte EN 374
Ces recommandations ne sont valables que pour le produit que nous livrons et son utilisation indiquée.
Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**

	Épaisseur du matériel (mm)	Temps de pénétration (min)
Caoutchouc nitrile	0,38	> 480
Néoprène	0,65	> 240
Butylcaoutchouc	0,36	> 480

Éviter les gants en caoutchouc naturel.
- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**
Gants en caoutchouc synthétique
Valeur pour la perméabilité: taux:
≥ 3 (60 min)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.02.2015

Version 1

Révision: 04.02.2015

Nom du produit DE Developer
2 x 5 litres dose

(suite de la page 5)

- **Protection des yeux** : Lunettes de protection hermétiques.
- **Protection du corps** : Vêtement de protection léger

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme :	liquide
Couleur :	incolore transparent
· Odeur :	non caractéristique

· valeur du pH à 25 °C: 10,15

· Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	> 100 °C

· Point d'éclair : non applicable

· **Auto-inflammation** : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion** : Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion :

Propriétés comburantes néant

· Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

· Densité à 20 °C: 1,078 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : miscible

· Viscosité :

dynamique : non déterminé

· **Test de séparation des solvants** : non déterminé

· Teneur en solvants :

solvants organiques	0,0 %
eau :	~ 90 %

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

· 10.2 Stabilité chimique

· **Décomposition thermique / conditions à éviter** :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides puissants

· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.02.2015

Version 1

Révision: 04.02.2015

Nom du produit DE Developer
2 x 5 litres dose

(suite de la page 6)

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

- **Toxicité aiguë :**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

123-31-9 1,4-dihydroxybenzène (hydroquinone)		
Oral	LD50	320 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>900 mg/kg (rat)
7681-57-4 disulfite de disodium		
Oral	LD50	3200 mg/kg (rat)
497-19-8 carbonate de sodium		
Oral	LD50	4000 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**

- **de la peau :** mild irritant

- **des yeux :** Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

- **Indications toxicologiques complémentaires :**

À l'heure actuelle il pas de données animales

La déclaration est déduite des caractéristiques des composants individuels.

L'Hydroquinone a été incluse en Allemagne dans le "TRGS 905" (Règlementations Techniques pour les Substances Dangereuses/Index des sub-stances cancérigènes et mutagènes ou substances dangereuses pour les systèmes de reproduction), et a été classé en "Catégorie 3" des sub-stances cancérigènes et mutagènes (3 = catégorie des substances les moins dangereuses). Les Commissions UE correspondantes n'ont pas encore examiné cette classification.

- **Sensibilisation** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

Possibilité d'effets irréversibles.

Muta. 2, Carc. 2

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique :**

123-31-9 1,4-dihydroxybenzène (hydroquinone)	
EC50/48 h	0,29 mg/l (Daphnia magna)
IC50/72 h	0,335 mg/l (Selenastrum capricornutum)
LC50/96 h	0,044 mg/l (Pimephales promelas)
7681-57-4 disulfite de disodium	
EC50/48 h	89 mg/l (Daphnia magna)
LC50/96 h	32 mg/l (Lepomis macrochirus)
497-19-8 carbonate de sodium	
LC50/96 h	300 mg/l (Lepomis macrochirus)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** non déterminé

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** non déterminé

- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :** non déterminé

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Effets écotoxiques :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.02.2015

Version 1

Révision: 04.02.2015

Nom du produit DE Developer
2 x 5 litres dose

(suite de la page 7)

- **Comportement dans des stations d'épuration** : non déterminé
- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales** :
Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.
La déclaration est déduite des caractéristiques des composants individuels.
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT**: Non applicable.
- **vPvB**: Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation** :
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· **Catalogue européen des déchets**

09 01 01*	bains de développement aqueux contenant un activateur
-----------	---

- **Emballages non nettoyés** :
- **Recommandation** :
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
- **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|---|
| · 14.1 No ONU | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | Non applicable. |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport : | Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus |

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.02.2015

Version 1

Révision: 04.02.2015

Nom du produit DE Developer
2 x 5 litres dose

(suite de la page 8)

· "Règlement type" de l'ONU: -

SECTION 15: Informations réglementaires

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Prescriptions nationales :**

· **Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

Classe	Part en %
I	1,7

· **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R23/25 Toxique par inhalation et par ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R36 Irritant pour les yeux.

R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R68 Possibilité d'effets irréversibles.

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 04.02.2015

Version 1

Révision: 04.02.2015

**Nom du produit DE Developer
2 x 5 litres dose**

(suite de la page 9)

LD50: Lethal dose, 50 percent
Acute Tox. 3: Acute toxicity, Hazard Category 3
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B
Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
Resp. Sens. 1: Sensitisation - Respirat., Hazard Category 1
Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
Muta. 2: Germ cell mutagenicity, Hazard Category 2
Carc. 2: Carcinogenicity, Hazard Category 2
Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1

• Sources.

directives CE applicables:

- 1999/45
- 1907/2006
- 1272/2008

Des analyses physiques personnelles, fiches de sécurité des composants, le système d'information sur les matières dangereuses donné par les caisses de prévoyance industrielles (www.hvbg.de/d/bia/fac/stoffdb/index.html).

F